

### THÈME

Suite aux graves affaires de harcèlement qui ont récemment eu lieu, notamment le suicide de Lindsay, le Ministre a reçu les organisations syndicales représentatives.

### L'ESSENTIEL

Le Ministre considère que le harcèlement scolaire doit mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et veut prendre des mesures qui seront dans le prolongement du travail déjà entrepris.

À court terme, cela se matérialisera par une heure consacrée au cyberharcèlement, dans tous les collèges, organisée dans les jours qui viennent.

Sur le long terme, cela passera par :

- Un renforcement du programme pHARe qui a déjà été généralisé à tous les collèges et qui sera mis en place dans les lycées à partir de la rentrée 2023.
- L'existence, dans tous les collèges, d'un référent pHARe pour veiller à la bonne mise en place du dispositif. Le Ministère est conscient que **la phase prévention** et **la phase prise en charge** du dispositif doivent être améliorées.
- Un renforcement des moyens alloués aux associations qui gèrent les numéros verts (3020 et 3018) car ils ont montré leur utilité.
- Une amélioration de la fluidité des relations entre l'EN, la Police et la Justice
- Une implication des parents.

C'est un travail de longue haleine et le Ministre insiste sur le fait que l'école ne peut pas tout.

En parallèle de tout cela, le Ministre entend mieux protéger les personnels soumis à des menaces, des propos injurieux ou haineux et de continuer à accorder la protection fonctionnelle.

### LE SNALC A INSITÉ SUR...

Une forte émotion existe suite au décès de Lindsay. Le **SNALC** comprend donc la volonté ministérielle d'agir et partage son objectif de construire quelque chose de plus efficace pour lutter contre le harcèlement.

Par contre, l'organisation d'une heure sur le cyberharcèlement de manière très rapide est contestable tant du point de vue pédagogique que du point de vue de l'efficacité. Une telle intervention ne s'improvise pas.

Le **SNALC** a demandé un Groupe de Travail sur pHARe afin d'avoir un vrai bilan et de permettre d'améliorer le fonctionnement de la lutte contre le harcèlement à l'École. En effet, des remontées nous parviennent montrant :

- Une forme de saupoudrage qui n'est en rien une marque d'efficacité,
- Des formations faibles notamment parce que fonctionnant en « autoformation » devant écran,
- L'absence d'échanges entre pairs sur des situations vécues, qui peuvent pourtant aider à mieux comprendre des situations et à trouver des remédiations efficaces,
- Des référents qui n'étaient pas forcément volontaires et se sont retrouvés pris au dépourvu,
- Un besoin de temps déchargé pour assurer les missions de référents,
- Une difficulté pour lutter contre la part « cyber » du harcèlement,

Le ministre a répondu positivement à la demande du **SNALC** d'organiser un groupe de travail sur le harcèlement.

### L'AVIS DU SNALC

En plus du dispositif pHARe, il y a quelques incontournables pour lutter contre le harcèlement.

Il faut sortir des éléments de langage que l'on entend encore trop souvent de la part de certains encadrants consistant à minimiser la portée des actes de harceleurs (Ce ne sont que des mots d'enfants, il faut laisser les jeunes régler leurs différends...)

Les textes en préparation, sur le premier degré, visant à permettre le déplacement du ou des harceleurs suivent une logique intéressante. De manière générale, il ne faut plus que les victimes soient celles qui sont obligées de partir.

La volonté du Ministère d'octroyer la protection fonctionnelle de manière automatique ou facilitée est positive. En effet, dans des situations où le harcèlement n'est pas avéré, des collègues se sont retrouvés livrés à la vindicte des médias. Enfin se pose la question des moyens humains à l'École, notamment chez les personnels des services sociaux. Ces collègues sont essentiels pour repérer les dysfonctionnements familiaux qui peuvent engendrer dans certains cas des pratiques de harcèlement. De manière générale, la fréquence des situations et le poids médiatique sur le sujet font reposer une charge importante sur les personnels de l'Éducation nationale, qu'il faut prendre en compte.